

RAPPORT TECHNIQUE & FINANCIER

2021

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de préventior et de gestion des déchets ménagers et assimilés



Syndicat MIxte de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne

BILAN TECHNIQUE

BILAN DU CENTRE INTEGRÉ DE TRAITEMENT

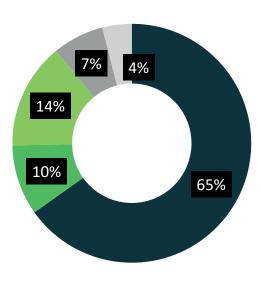


► TONNAGES

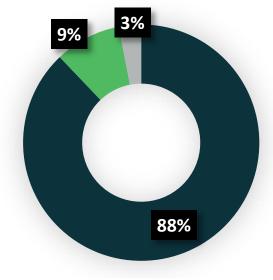
L'unité a géré 131 846 tonnes de déchets. 113 547 tonnes ont été effectivement incinérées. Le pourcentage incinéré par rapport au tonnage total hors stock s'établit à 88 %. Ce pourcentage est cohérent avec celui de 2019. 3 212 tonnes d'ordures ménagères en provenance du SMDO ont été incinérées au SMITOM dans le cadre d'une convention d'entente. Ce tonnage est en baisse depuis 2019. Il est compensé par les apports du syndicat VALOR'AISNE au travers d'une convention d'entente signée en 2020. Les apports de VALOR'AISNE sont en progression. En 2020, 2 696 tonnes ont été réceptionnées. Ce tonnage a atteint 15 744 tonnes en 2021.

TONNAGES UVE	2019	2020	2021	ÉVOL. 2019/2021
Tonnage géré UVE	128 045	126 091	131 846	3 %
Tonnage apports extérieurs	38 053	29 049	31 546	- 17 %
Détail tonnages apports extérieurs				
SMDO / (t)	15 297	5 607	3 212	- 79 %
VALOR'AISNE (t)	0	2 696	15 744	
Apports extérieurs SOMOVAL	22 756	20 760	12 590	- 45 %
Tonnage incinéré	114 393	115 216	113 547	- 1 %
Tonnage non incinéré envoyé en CET	12 476	8 950	11 694	- 6 %
Tonnage détourné vers d'autres UVE	756	903	3 957	424 %
% tonnage total incinéré	90 %	92 %	90 %	- 2 %
·				

Détail des apports à l'UVE 131 846 t



Détail de la part incinérée et détournée à l'UVE



- OM SMITOM
- Apports extérieurs SOMOVAL
- Apports extérieurs SMDO / Valor'Aisne
- Refus de la plateforme de compostage et tout venant incinérable (collecte en PAP et déchèteries)
- Refus du centre de tri et déclassements

- Tonnage incinéré
- Tonnage non incinéré envoyé en CET
- Tonnage détourné vers d'autres UVE

▼ DISPONIBILITÉ DES FOURS

► VALORISATION

PE: 72.4%

ÉNERGÉTIQUE

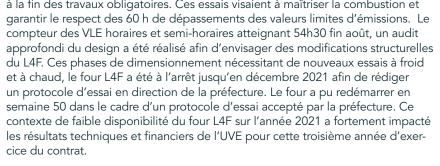
NBRE D'HEURES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
L1	7 927	8 055	7 710	7 476	7 822	7 350
L2	7 779	7 919	7 704	7 352	7 629	7 901
L4F	3 762	4 900	4 692	3 612	1 312	1 219
Total	19 468	20 874	20 106	18 440	16 763	16 470

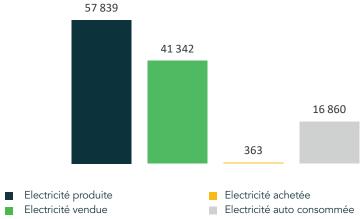
La disponibilité des lignes à grilles est cohérente avec l'objectif contractuel avec respectivement 84 % et 90 %. La disponibilité du L4F, quant à elle, s'établit à 14 %. Le premier semestre 2021 a été consacré à réaliser une campagne approfondie d'essais de réglages de combustion du four suite

à la fin des travaux obligatoires. Ces essais visaient à maîtriser la combustion et garantir le respect des 60 h de dépassements des valeurs limites d'émissions. Le compteur des VLE horaires et semi-horaires atteignant 54h30 fin août, un audit approfondi du design a été réalisé afin d'envisager des modifications structurelles du L4F. Ces phases de dimensionnement nécessitant de nouveaux essais à froid et à chaud, le four L4F a été à l'arrêt jusqu'en décembre 2021 afin de rédiger un protocole d'essai en direction de la préfecture. Le four a pu redémarrer en semaine 50 dans le cadre d'un protocole d'essai accepté par la préfecture. Ce contexte de faible disponibilité du four L4F sur l'année 2021 a fortement impacté les résultats techniques et financiers de l'UVE pour cette troisième année d'exer-

La performance énergétique est définie par le Ministère des Finances avec un coefficient climatique correcteur fixe. Le seuil réglementaire a été aligné avec celui du Ministère de l'Environnement soit 65%. L'atteinte de ce seuil permet d'appliquer une TGAP réduite (8 € en 2021). R1:74.8%

Le rendement énergétique R1 est défini par le Ministère de l'Environnement depuis 2016 avec un coefficient climatique correcteur modifié annuellement afin d'affiner la performance en fonction du climat de la zone d'implantation de l'UVE. Le dépassement du seuil de 65% permet de qualifier le CIT en Unité de Valorisation Energétique.

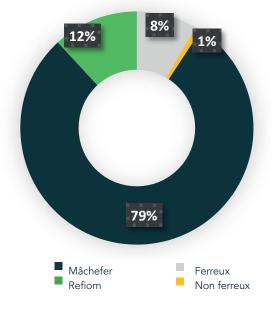




La production électrique s'élève à 57 839 MWh. Cette production est inférieure à l'objectif contractuel du fait de la faible disponibilité du lit fluidisé (L4F). S'agissant de la vente électrique, celle-ci se situe au global à 41 342 Mwh soit 71,5 % de la production totale, l'énergie restante étant autoconsommée.

▶ FLUX SORTANTS (MÂCHEFER ET REFIOM)

Le taux de mâchefers par tonne incinérée s'établit à 196 kg par tonne incinérée pour les deux lignes à grilles soit un taux inférieur au seuil contractuel (224 kg/t incinérée). Le taux de production de mâchefer du L4F atteint 287 kg par tonne incinérée. Ce taux devrait, après la fin des travaux structurels, s'abaisser à 117kg/t incinérée.

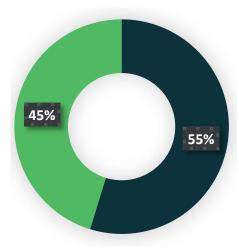


BILAN DU CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE

► TONNAGES COLLECTÉS ET UNITÉS **DE TRAITEMENT**

Le gisement total de déchets végétaux produit en 2021 est de 28 000 tonnes, dont 15 331 tonnes traitées au CIT et 12 669 tonnes sur des plateformes extérieures. Le tonnage total est marqué par une hausse de 12 % par rapport à 2019.

T/AN	2019	2020	2021	ÉVOL. 2019 /2021
FLUX ENTRANT Déchets Verts				
Plateforme de compostage du CIT	14 103	9 277	15 331	9 %
Plateformes de compostage ext.	10 882	11 473	12 669	16 %
Apports totaux des collectivités adhérentes	24 985	20 750	28 000	12 %



- Plateforme de compostage du CIT
- Plateformes de compostage extérieures

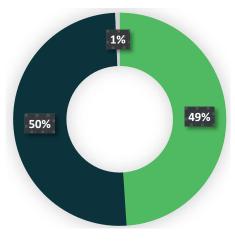
LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE EXTÉRIEURES :

Le site de Compost Val d'Europe implanté sur la commune de Chalifert réceptionne les déchets verts des déchèteries de Nanteuil-lès-Meaux et Bailly-Romainvilliers, soit 1 322 tonnes. Le CT du Mée, situé à proximité immédiate de la déchèterie de Coulommiers, reçoit les collectes en porte-à-porte des communes de COVALTRI 77, les tonnages des déchèteries de Coulommiers et de Jouy-sur-Morin. 10 219 t de déchets verts y ont été traitées en 2021. La plateforme de SEDE à Jaignes réceptionne les déchets verts des déchèteries d'Ocquerre et Saâcy-sur-Marne, soit 1 128 t.

T/AN	2019	2020	2021	ÉVOL. 2019/2021
FLUX SORTANT Déchets verts				
Matière végétale broyée ⁽¹⁾	7 346	6 064	6 117	- 17%
Matière végétale broyée criblée ⁽²⁾	3 791	4 263	6 290	66 %
Refus	38	30	85	123 %
Total flux sortant	11 175	10 357	12 493	12 %

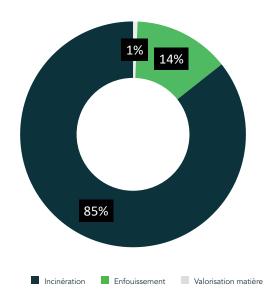
- (1) La matière végétale broyée est donnée gratuitement aux agriculteurs, qui la laissent maturer en bout de champs et l'utilisent ensuite comme amendement organique.
- (2) Les déchets verts broyés criblés sont vendus aux agriculteurs au prix de 3 euros/tonne. Ces matières d'une grande qualité sont très convoitées par les agriculteurs.

L'ensemble des produits finis répond aux normes en vigueur pour les amendements organiques. Depuis la mise en place du tri en réception et du criblage en sortie de broyage, il donne entière satisfaction aux agriculteurs. La demande est maintenant plus forte que l'offre.



- Matière végétale broyée criblée Matière végétale broyée
- Refus

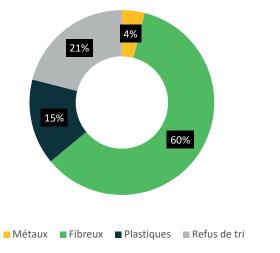
PTS (Ancienne DSP / Année de travaux / Nouvelle DSP avec broyeur)	2019	2020	2021	ÉVOL. 2019/2021
>> TONNAGE ENTRANT				
Déchèteries / Collecte en PAP	6 858	7 973	8 923	- 13%
Apports extérieurs	10 256	0	29	- 74,87 %
TONNAGE SORTANT >>				
Valorisation matière	127	39	60	-52,90 %
Enfouissement	5 873	1 104	1 266	- 74,44 %
Incinération	4 267	7 033	7 906	85,29 %
% Valorisation matière	43 %	87 %	86%	100,66 %



Avec 4 651 tonnes d'encombrants collectés en porte à porte et 4 272 tonnes d'encombrants incinérables collectés en déchèterie, ce sont 8 952 tonnes de déchets qui ont été déposées sur la plateforme de tri sommaire des encombrants (apports extérieurs inclus). Le taux de valorisation atteint 86 % en 2021 contre 43 % en 2019 grâce à la mise en place du broyeur d'encombrants incinérables. Ce résultat est supérieur à la valeur garantie contractuelle après travaux (83 %).

BILAN DU TRAITEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

NATERIALIS/		TONNAGES				
MATERIAUX	2019	2020	2021			
Métaux	685 t	820 t	801 t			
Fibreux	10 202 t	9 233 t	11 133 t			
Plastiques	2 079 t	2 563 t	2 729 t			



Le taux de refus en sortie du centre de tri, était au démarrage du centre de tri élevé, il s'est abaissé en 2021 pour atteindre 20,6 %.

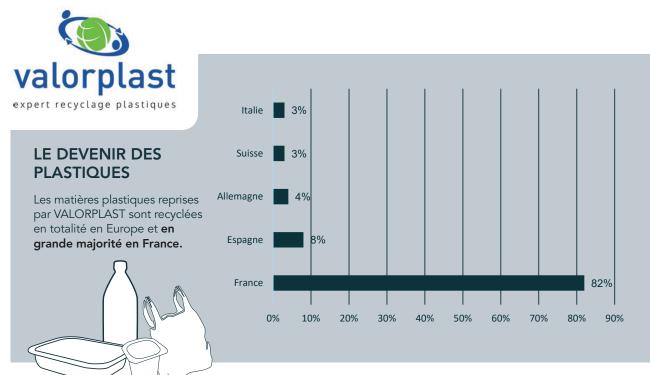
Depuis le 1er mai 2019, l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a été mise en place sur le territoire du SMITOM afin d'anticiper l'obligation imposée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Outre les papiers et emballages cartonnés, les bouteilles et flacons en plastique et les emballages métalliques, le SMITOM trie et valorise les sacs, sachets et films plastiques, les pots, boîtes et barquettes en plastique et les petits emballages en métal.

Avec la simplification du tri et la mise en place de l'extension de consigne de tri, le tonnage de collecte sélective a progressé en moyenne de 18 % sur le territoire du SMITOM par rapport à 2019 et de 6 % par rapport à 2020. Les apports par habitant sont passés de 50 kg par habitant en 2019 pour atteindre 58 kg/hab en 2021. Cette évolution s'explique par le tri de nouvelles typologies de déchets et la large campagne de communication menée par le SMITOM et ses adhérents sur la simplification du geste de tri. La hausse concerne tous les matériaux. Cette progression semble atteindre un pallier et devrait s'estomper en 2022.

► LES REPRENEURS

	TONNAGE	RÉPART.	REPREN.	DEVENIR
Les Métaux	801 t	4 %		
Acier	677 t			L'acier est fondu pour réutilisation.
Aluminium	123 t		PAPREC	L'alu est fondu pour réutilisation sous forme d'alliages.
Les Fibreux	11 133 t	60 %		
Emballages cartonnés	4 409 t			Le papier, le carton sont transformés en carton brun
Cartons ondulés	925 t		DARREC	ou en papier pour ondulé.
Petits papiers et cartons	2 492 t		PAPREC	Le papier bureautique étant de bonne qualité,
Papiers bureautiques	224 t			est recyclé sous forme de papier.
Briques alimentaires	230 t		REVIPAC	Les briques alimentaires sont régénérées et recyclées sous forme de papier d'hygiène et domestique.
Journaux Magazines	2 853 €		NORSKE SKOG	Les journaux magazines sont régénérés et recyclés à nouveau sous forme de papier journal.
Les Plastiques	2 729 t	15%		
PET clair (BF)	1 167 t			
PET foncé (BF)	155 t			
PET (PB)	132 t			
PET Opaque	74 t		VALORPLAST	Les plastiques sont régénérés et recyclés sous forme de
PEHD PP	381 t		VALORILAST	divers objets (bouteilles, tuyaux, sièges enfants).
PP (PB)	326 t			
MIX PS	65 t			
Film PE	429 t			
Refus de tri	3 830 t	21%		
Refus de tri	4 560 t		SOMOVAL	Production d'électricité.
Total	18 492 t			

PB: Pots, barquettes. BF : Bouteilles, Flacons.





► FRÉQUENTATION

	TOTAL	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Total passages	240 012	11 964	15 527	21 197	26 147	20 795	21 877	24 571	27 388	21 700	20 764	14 989	13 093
Bailly-Romainvilliers	35 169	2019	2487	3315	4179	3113	3111	3562	3618	2968	2813	2098	1886
Coulommiers	43 154	2163	2837	3991	4648	3603	3858	4269	5044	4012	3808	2577	2344
Crégy-lès-Meaux	16 663	888	1164	1448	1891	1556	1549	1655	1725	1371	1456	1002	958
Jouy-sur-Morin	15 391	775	1038	1240	1610	1371	1306	1487	1865	1464	1419	994	822
Meaux	29 975	1404	2032	2720	3187	2623	2863	3099	3232	2477	2608	1937	1793
Monthyon	20 002	870	1166	1845	2195	1758	1797	1989	2267	1968	1821	1256	1070
Nanteuil-lès-Meaux	31 703	1641	1956	2895	3350	2501	2710	3088	3693	2970	2947	2057	1895
Ocquerre	26 748	1245	1568	2032	2751	2377	2695	3183	3375	2574	1913	1771	1264
Saâcy-sur-Marne	19 712	942	1260	1695	2053	1733	1817	2004	2381	1717	1770	1279	1061
Déchèterie provisoire*	1 327	0	0	0	266	143	156	219	188	164	191	0	0
Opérations amiante	168	17	19	16	17	17	15	16	0	15	18	18	0

^{*} Déchèterie implantée à l'emplacement de l'ex-déchèterie de Jouarre

► CHIFFRES CLÉS

En comparaison avec l'année 2019 à périmètre équivalent soit sans Mitry et Dammartin, sont observés :



Une hausse du tonnage total

Une hausse des apports d'encombrants non incinérables



Une hausse des apports d'incinérables





Une hausse des apports de mobiliers



Une hausse des apports par habitant par an



Une stagnation des apports par passage

Une hausse du nombre de passages

▶ TONNAGES

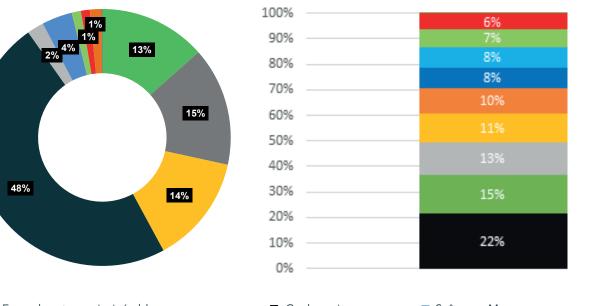
Déchets verts	(CIT/ PLATEFORMES EXT.)	5 334 t	16
Gravats	(BENNES SERVICES /REP)	5 926 t	18
Déchets incinérables	(UVE)	5 424 t	17
Encombrants non incin.	(REP)	19 070 t	58
Ferrailles	(DRM)	839 t	3
Mobiliers	(ECO-MOBILIER)	1 516 t	5
Cartons	(REP)	459 t	1
DEEE	(ECOLOGIC)	440 t	1
Déchets spéciaux		639 t	2
Textiles et réemploi		29 t	0
Dépôts sauvages		27 t	0
Total		39 704 t	121 Kg/an/hab.



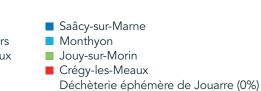
Répartition des apports en déchèterie

Mobiliers Ferrailles

Textiles et réemploi (0%)





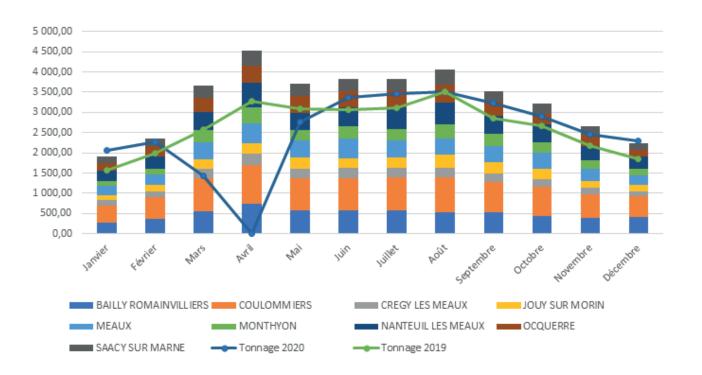


Répartition des **tonnages**

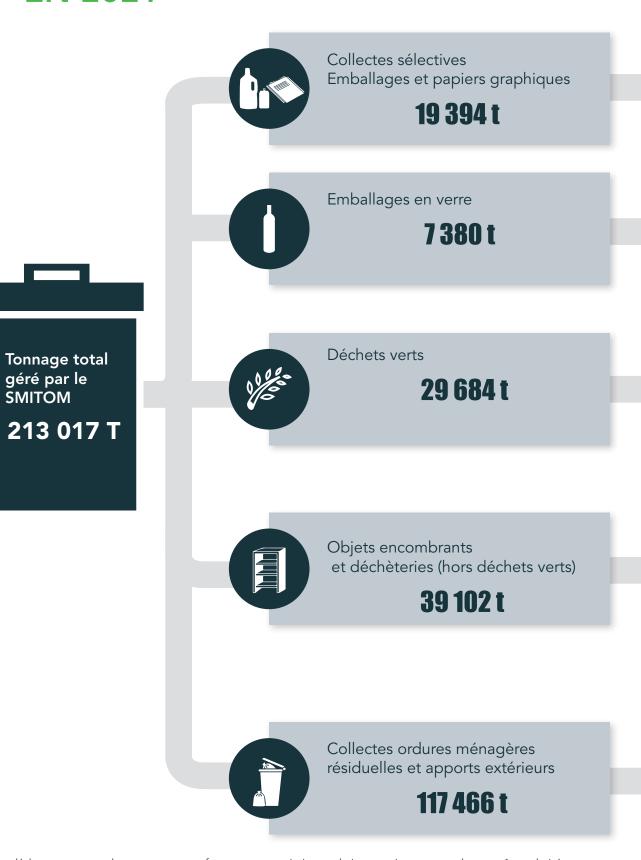
réceptionnés par site

Tonnages collectés en 2021 par mois par déchèterie

en comparaison des tonnages collectés en 2020 et 2019



RÉPARTITION DES TONNAGES DANS LES DIFFÉRENTES FILIÈRES DE TRAITEMENT **EN 2021**



Centres de tri	19 370 t	Valori
Déclassements*	24 t	Valori (refus

15 540 t sation matière ation énergétique 3853 t et déclassements)

7380 t

Total valorisation matière et organique 61837t soit 29 % des déchets mâchefers 22 611 t

Plateforme de 7380 t rechargement

Valorisation matière

Centre de 29 599 t compostage 85 t Déclassement

29 599 t Valorisation organique Valorisation énergétique 85 t refus et déclassements)

lateforme de tri ommaire (CIT)*** 8 952 t			Valorisatio	
			Inertes ISI	
co-organismes	anismes 1986 t		Valorisatio	
utres plateformes	20 105 +		Refus et d	
e traitement	28 165 t		Traitemen spéciaux	

Valorisation matière	9 318 t
Inertes ISDI ⁽¹⁾	0 t
Valorisation énergétique (refus et déclassements)	9 110 t

nt déchets 611 t

			Mâchefers évacués	
té de valorisation ergétique	103 090 t		Valorisation matière**	
ND ⁽²⁾ 11 694 t		Électricité produite		57
			REFIOM en ISDD ⁽³⁾	



Total valorisation énergétique 116 139 t soit 55 % des déchets



Total enfouissement dans les installations de stockage des déchets non dangereux

> 32 058 t 15 % des déchets

3399 t

839 MWh

15 331 t

22 611 t

2 641 t

^{*} Les déclassements sont des apports non conformes aux prescriptions techniques, qui ne peuvent donc pas être valorisés et sont traîtés comme les refus.

^{**} Les mâchefers ferreux et non ferreux font l'objet d'une valorisation matière. Pour éviter un double compte, le pourcentage de valorisation matière ne tient pas compte de ce tonnage. Tous les pourcentages sont calculés verre inclus.

^{***} Le tonnage n'inclut pas le tout venant incinérable des déchèteries de Coulommiers et Jouy-sur-Morin qui est collecté dans le centre de transfert de Coulommiers et directement incinéré.

⁽¹⁾ ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes (CET de classe 3).

⁽²⁾ ISDND: Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (CET de classe 2).

⁽³⁾ ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux (CET de classe 1).

Conformément à l'arrêté ministériel du 3 août 2010, modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002, les équipes du CIT contrôlent en continu les principales valeurs d'émission du site et en semi-continu les dioxines et furanes. Les résultats sont portés à la connaissance de la DRIEAT. L'arrêté du site prévoit une autorisation de dépassements horaies et semi-horaires des seuils dans une limite de 60 h par an. En complément de cette auto-surveillance, un laboratoire agréé contrôle chaque semestre les paramètres suivis

Analyse des impacts Analyse des retombées Analyse du lait*

Analyse des lichens

Analyse des rejets Analyses en continu* Contrôles semestriels*

en continu à savoir, les dioxines, les furanes et les métaux lourds. Pour compléter ce suivi, le SMITOM effectue chaque année des analyses de l'impact des rejets sur l'environnement au travers de l'analyse du lait, des retombées atmosphériques et de la bio-surveillance des lichens.

L1 Valeurs moyennes journalières *	Poussières totales	HCL	со	COT **	HF	SO2	NOx	NH3	Cd TI	Hg	Autres métaux	Dioxines et furanes
Unité	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	ng/Nm3
2021	0,49	6,3	12,4	0.50	0,27	5,2	40,3	5,88	0,44	1,5	24,3	0,0046
Objectifs contractuels	10	8	50	10	1	20	40	10	50	50	500	0.1
Atteinte des objectifs	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

L2 Valeurs moyennes journalières *	Poussières totales	HCL	СО	COT **	HF	SO2	NOx	NH3	Cd TI	Hg	Autres métaux	Dioxines et furanes
Unité	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	ng/Nm3
2021	0.23	5,6	15,5	0,5	0,14	2,4	38,3	3.24	0,32	1	13	0,0013
Objectifs contractuels	10	8	50	10	1	20	40	10	50	50	500	0.1
Atteinte des objectifs	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

L4F Valeurs moyennes journalières *	Poussières totales	HCL	СО	COT **	HF	SO2	NOx	NH3	Cd TI	Hg	Autres métaux	Dioxines et furanes
Unité	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	mg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	μg/Nm3	ng/Nm3
2021	0.20	4,6	69,9	1,4	0,15	0,9	46,3	7,88	0,26	1	7,28	0,016
Objectifs contractuels	10	8	100	10	1	20	40	10	50	50	500	0.1
Atteinte des objectifs	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON**	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

^{*} Valeurs moyennes journalières d'émission sur gaz sec contenant 11% d'O2 en volume. ** Composés organiques (exprimés en carbone organique total.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

MESURE DES REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT

► MESURES DES DIOXINES ET FURANES

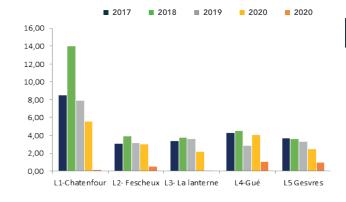
Dans les émissions de l'UVE



Seuil de 0,1 ng/Nm3, seuil réglementaire.

Le suivi en semi-continu des dioxines et furanes est effectif depuis 2014 sur l'ensemble des 3 lignes. En 2021, les résultats sont conformes à la réglementation, ils sont inférieurs à 0,1 ng/Nm3.

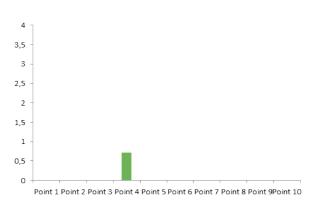
Dans les lichens



Seuil de 20 ng TEQ/Kg en-dessous duquel les mesures dans les produits alimentaires sont toujours inférieures aux normes européennes.

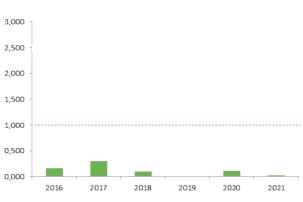
Les lichens constituent des indicateurs de l'impact des rejets sur l'environnement. Ils retiennent les dioxines et furanes et les métaux, sans les accumuler sur une longue période. La biosurveillance annuelle des lichens est par conséquent particulièrement intéressante puisqu'elle rend compte de l'évolution de la pollution et non du cumul de cette dernière. Entre 2020 et 2021, il est observé une baisse globale de la teneur en dioxines et furanes. L'analyse à plus long terme (2017-2021) permet de mettre en évidence une décroissance générale des teneurs en dioxines et furanes, signe de la réussite des actions engagées par le SMITOM et SOMOVAL pour maîtriser l'impact environnemental du CIT.

Dans les retombées atmosphériques



Cette analyse consiste à prélever pendant deux mois les retombées atmosphériques à l'aide de collecteurs disposés dans la zone de dispersion du panache de l'unité de valorisation énergétique. Il n'existe pas de niveau réglementaire pour les retombées atmosphériques, les valeurs typiques des données issues de la bibliographie servent de référence. Ces données concluent à un seuil repère de 16 pg TEQ/m²/j en zone anthropisée. Les concentrations mesurées sont toutes inférieures à cette valeur. L'impact du site n'est pas considéré comme significatif sur l'environnement.

Dans le lait



Seuil de 2,5 pg/g de matière grasse. Au-dessous de cette valeur, le lait ne peut plus être consommé.

L'arrêté d'autorisation prévoit de prendre en compte dans le programme de surveillance, la présence d'éventuel élevage de vaches laitières. Chaque année du lait est prélevé au GAEC de la Croisette à Monthyon et analysé. L'OMS a fixé un objectif à atteindre à 1pg *, un seul d'intervention à 2pg * et un seuil de retrait de la consommation à 2,5 pg *. L'objectif de 1pg* fixé par l'OMS est respecté. **Depuis** 2006, cette valeur réglementaire n'a jamais été atteinte.

* OMS TEQPCDD/F/g MG

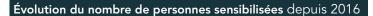
^{*} Analyses pour lesquelles des seuils réglementaires doivent être respectés

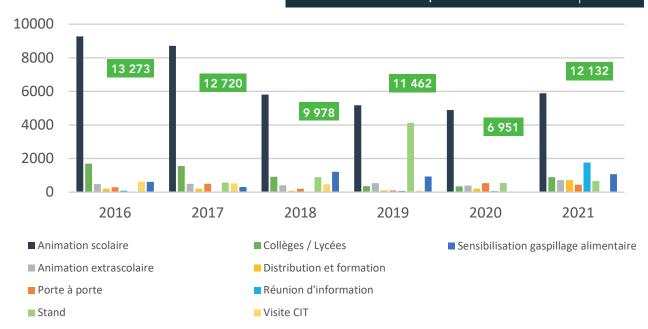
^{***} L'objectif contractuel n'est pas atteint, par contre, la valeur seuil réglementaire fixée à 80 mh/Nm³ est respectée.



► SENSIBILISATION 2021 :

BILAN CHIFFRÉ





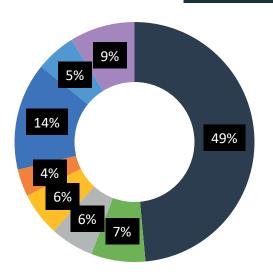
Malgré le contexte sanitaire, les animations scolaires, qui représentent la majeure partie des animations (71%), se sont poursuivies. On constate une hausse de 45% par rapport à l'année 2018/2019 (avant la COVID-19).

Les trois quarts des animations sont effectuées en école primaire.



12 132 personnes ont été sensibilisées par la cellule ambassadeurs du tri au cours de l'année 2021.

Répartition du nombre de personnes sensibilisées en 2021 par type d'animation



6 775
656
1 066
712
718
445
1 760

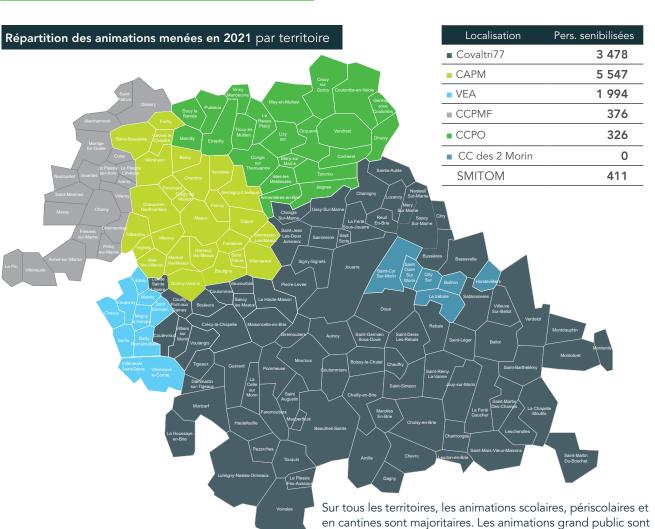
Répartition des animations menées en 2021 par type de public

JEUNE PUBLIC

Enfance		
Écoles primaires (228 classes)	59	5 888
Centres de loisirs	43	712
Cantines	9	1 066
Jeunesse		
Collèges	8	880
Lycées et écoles supérieures	3	195
Forum / formation / conférence	4	1 546
Autres actions (concours collège)		45
TOTAL		10 341

PUBLIC ADULTE

Ateliers éco-consommation	4	77
Formation compostage Enquête déchèterie	38	553 80
	20	FF2
Porte à porte	1 action	445
Stands	15	656



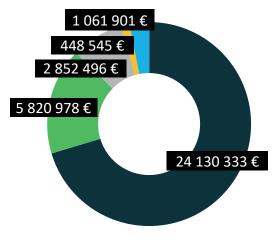
assez bien réparties sur les territoires de la CAPM, CCPMF et VEA. Elles devront être densifiées en 2022 sur les territoires de COVALTRI et de la CCPO. Le territoire de VEA a bénéficié d'une

opération en porte à porte en 2021.

	Réalisation Fonctionnement	Réalisation Investissement	Restes à réaliser Fonctionnement	Restes à réaliser Investissement
Recettes de l'exercice	34 329 063	9 962 023		
Dépenses de l'exercice	35 628 152	5 801 069		2 969 130
Résultat de l'exercice	-1 299 089	4 160 954	0	-2 969 130
Résultat antérieur reporté	7 781 138	-716 226		
Résultat de clôture	6 482 049	3 444 728	0	-2 969 130

► RÉPARTITION DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

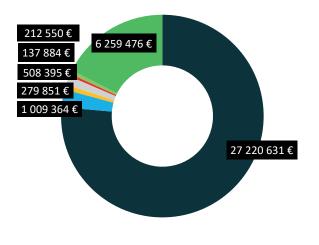
Recettes de Fonctionnement de l'année **34 329 063 €**



Produits de service Produits exceptionnels Dotations, subv. et participations Opér. d'ordre entre les sections

Reprise sur provisions (0 €)

Dépenses de Fonctionnement de l'année **35 628 152 €**



Charges à caractères générales Charges de personnelles et frais assimilés Autres charges de gestion courantes Charges financières

Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et provisions Opérations d'ordre entre section

► DÉTAILS DES **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021**

Autres produits de gestion courante

	Comptes #70 Produits des services						
#70688	Adhérents	Appel de fond OM ⁽¹⁾	22 269 694 €				
#70688		Apports extérieurs OM ⁽²⁾	1 785 990 €				
#70688	Adhérents	Passages déchèterie	74 650 €				
Total de	24 130 333 €						

(1) Le tarif appliqué aux collectivités adhérentes selon délibération 2021-03 du 19 janvier 2021.

(2) Le tarif appliqué aux apports du SMDO a fait l'objet d'une convention et de 4 avenants. L'avenant 4 prévoit un coût de traitement de **94,59 € / t** hors TGAP avec une révision annuelle. Le tarif appliqué aux apports de **VALOR'AISNE** a fait l'objet d'une convention avec une application à partir du 1er août 2020. La convention prévoit un coût de traitement de 78,86 € / t au mois d'avril **2020 hors TGAP**. Ce montant est révisé chaque mois. La convention prévoit également une part investissement de 14.57 € / t non révisable.

RAPPEL: MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE

Modalités de	2021	Évolution des tarifs N/N-1			
facturation	PU	€	%		
Part variable à la tonne incinérée ⁽¹⁾	196,2063 €	11,10 €	6%		
Part fixe selon le nombre d'habi- tants ⁽²⁾	16,3185 €	- €	0%		



(1) La part variable à la tonne incinérée doit financer les dépenses liées au transport et au traitement des déchets du syndicat toutes filières confondues.



(2) La part fixe par habitant doit financer les charges fonctionnelles, de communication, de prévention et le remboursement de la dette.

BILAN FINANCIER

INDICATEURS BUDGÉTAIRES & FINANCIERS

		8	FINANCIERS
		Comptes #74 Dotations, subventions et participations	
#7473	Département 77	Subvention	2 252 €
		CITÉO ÉCO-EMBALLAGES	3 582 658 €
		CITÉO PAPIER	226 753 €
uz 470	<i>∠</i> .	ÉCO-MOBILIER	247 599 €
¥7478	Éco-organismes	OCAD3E	36 418 €
		ÉcoDDS	22 659 €
		Total #7478	5 818 726 €
Total des co	mptes #74		5 820 978 €
		Comptes #75 Autres produits de gestions courantes	
[‡] 752	SIETREM	Location de la zone CS du CIT	30 000 €
	Repreneurs		2 601 489 €
		Frais contrôle	15 462 €
		RODP	66 945 €
	SOMOVAL (DSP)	Intéressement N-1	0
		Régularisation N-1	0
47500	Total DSP Somov	al	82 407 €
[‡] 7588	Régie	Bons artisans / Composteurs / divers	30 754 €
	Collectivité	Composteurs	18 423 €
	RH/AG		1 585 €
	Généris	Droit d'usage	81 131 €
	Autres	Divers	6 707 €
	Total #7588		2 822 496 €
Total des co	mptes #75		2 852 496 €
		Comptes #77 produits exceptionnels	
\$ 7718	Tres. Meaux Mun.	Apurement de compte (contre-passation)	146 €
‡773	NEMOXIA	Mandats annulés sur exercices antérieurs	101 €
‡ 777	Tres. Meaux Mun.	Reprise sur subvention	1 061 901 €
‡778	SOMOVAL	Pénalités pour dépassement 2020	6 306 €
	SOMOVAL	RODP 2020	66 945 €
	SOFAXIS	Indemnités	18 256 €
	COVALTRI	PROTOCOLE TRANSACTIONNEL EXUTOIRE VEGETAUX	83 335 €
	SMACL	Assurance sinistre 2020	8 174 €
	Divers	Régularisation N-1	263 284 €
	ETAT	Bonus ecologique	2 000 €
Total des co	mptes # 77		1 510 447 €
		Comptes #78 Reprise sur provisions	
Total des cor	mptes #78	Reprise sur dépréciation des créances	0 €
		Atténuations de charges	
Total du com	npte #6479	Remboursements tickets restaurants	14 810 €

Total des recettes de fonctionnement de l'année

34 329 063 €

PRINCIPAUX MANDATS 2021 PAR COMPTES ET TIERS

TIERS	LIBELLE	Coûts Annuels
	#611 - UVE	
Société	Incinération des déchets	9 666 682 €
SOMOVAL	Compostage	865 369 €
groupe	Stations de transit	2 047 976 €
VEOLIA	Plateforme de Tri Sommaire	542 000 €
propreté	Verre	77 833 €
	Divers (régul, taxe)	87 680 €
Total		13 287 539 €

	#611 - Déchèteries	
AUBINE	Haut de quai	1 174 458 €
SUEZ	Bas de quai	- €
AUBINE	Bas de quai	1 475 139 €
BENNES SERVICES	Bas de quai	97 092 €
REP	Bas de quai	1 591 247 €
TRIADIS	Déchets Diffus Spéciaux	243 125 €
	Emballages Vides Souillés	29 470 €
AUBINE	Hors marché	134 057 €
	Déchèterie Mobile	86 662 €
ERRIC	Bennes pneus	900 €
SIETOM	Convention	62 693 €
SIGiDURS	Convention	94 459 €
SIETREM	Convention	42 445 €
Total		5 031 747 €

LIBELLE

TIERS

Coûts Annuels

TIERS	LIBELLE	Coûts Annuels
	#611 - Centre de tri	
MAUFFREY	Transport de la CS	220 539 €
SIETREM	Traitement de la CS	- €
SMDO	Traitement de la CS	2 534 313 €
Total		2 754 852 €

21 074 137 € Total #611

REVERSEMENTS DES SOUTIENS EN 2021



D'Eco-Emballages à CITEO – Un nouveau barème : le barème F

Un nouvel agrément pour les emballages et papiers a pris effet au 1er janvier 2018 après une phase transitoire de mise en concurrence souhaitée par les pouvoirs publics. Un nouveau contrat CAP 2022 (Barème F) a donc été approuvé avec CITEO (ex-Eco-Emballages) pour la période 2018-2022. Les soutiens CITEO portent sur les soutiens financiers au recyclage, à la valorisation et à la communication. Ils sont versés sous la forme de 4 avances par trimestre et d'un liquidatif versé en septembre de l'année n+1. La particularité de ce nouveau barème est qu'il demande aux collectivités de s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques (le soutien passant ainsi à 660 €/T au lieu de

SMITOM du Nord Seine-et-Marne

TIERS	LIBELLE	Coûts Annuels
	#6288	
CA VAL D'EUROPE		713 895 €
CAPM		1 329 272 €
CC DES 2 MORIN		111 288 €
COVALTRI		2 591 549 €
PAYS CRECOIS		
PAYS DE L'OURCQ		218 454 €
PLAINES ET MONT DE FRANCE		544 039 €
ÉCARTS ACOMPTES SOLDES ET RATTACHEMENTS		-72 237 €
Total #6288		5 436 259 €

En 2021, les adhérents ont reçu le liquidatif 2020 et l'acompte 2021 comme tous les ans. A cela, s'est ajouté le versement exceptionnel du liquidatif 2019 et l'ajustement de l'acompte 2020.

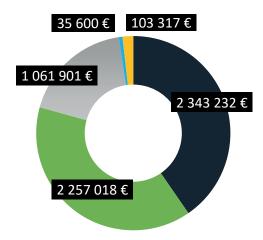
à ses adhérents depuis de très nombreuses années. Quant au soutien papiers ECO-FOLIO (régi maintenant 600 €). Le SMITOM s'est engagé dans cette démarche. par CITEO), il est versé au SMITOM en fin d'année avec Notre syndicat reverse l'essentiel de cette recette un décalage d'un an (n pour n-1) voire même deux ans.

► RÉPARTITION DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Recettes Investissement de l'année : 9 961 423 €







- Opérations d'ordre entre sections
- Excédent de fonctionnement capitalisé Opérations patrimoniales (35 000 €) Subvention d'investissement (0 €)

- Opérations d'équipement
- Emprunts ■ Opérations d'ordre entre sections
- Dotations, fonds divers et réserves Opérations patrimoniales

EXTRAIT DES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENTS 2021

	Mandats émis	Restes à réaliser	Total
OPE 500 Siège	4 952 €	0€	4 952 €
OPE 510 Déchèteries	246 835 €	64 986 €	311 821 €
OPE 520 Centre de transit	55 000 €	0 €	55 000 €
OPE 530 CIT	2 035 393 €	2 904 144 €	4 939 537 €
OPE 580 Mobilier et matériel	1 051 €	0 €	1 051 €
	2 343 232 €	2 969 130 €	5 312 362 €

OPE 500 Siège	Bornes WIFI, videoconférences et aménagements extérieurs	5 K€	
	Voirie	21 K€	
	Guides berces	107 K€	
OPE 510 Déchèteries	Etude modernisation déchèteries	36 K€	
Decreteries	Achat broyeurs	36 K€	
	Logiciels déchèteries	47 K€	
	RPF	1811 K€	
OPE 530 CIT	Salle pédagogique et de découverte, parcours pédagogique	136 K€	
	Le versement d'une subvention	88 K€	
OPE 580 Mobilier et matériel	Divers équipements du siège	1 K€	

FTAT DF LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

	Remboursement du capital			Nombre d'emprunts au 31/12/2020	Durée résiduelle moyenne	
2021	2 257 018,37 €	508 395,30 €	19 684 892,02 €	9	9,15 ans	

Le SMITOM a mis en place une politique de désensibilisation de son encours structuré. En 2018, le syndicat a donc assaini sa situation financière en renégociant son emprunt structuré 6F.

Score Gissler	Capital restant dû au 31/12/2021	%		
1A	14 846 622,61 €	75%		
1B	2 615 444,00 €	13%		
1E	2 222 825,41 €	11%		
	19 684 892,02 €	100%		

SMITOM du Nord Seine-et-Marne

EMPRUNT 1B

Si EURIBOR 03 MOIS <= 5,00% alors Taux de 4,14% Sinon EURIBOR 03 MOIS + 0,00%

EMPRUNT 1E

Si EURIBOR 03 MOIS <= 5,50% alors Taux de 3,50% Sinon 3,50% + 5,00 * (EURIBOR 03 MOIS - 5,50%)

EXTRAIT DE LA **MATRICE STANDARD D'EXPRESSION DES COÛTS 2021**COÛTS AGRÉGÉS EN € HT

				FLUX DES DÉCHETS						
2021			Organisation des charges et produits par type de déchets Papiers et					TOTAL		
	Montant en € HT			OMR	Emballages verre	emballages hors verre	Déchets en Déchèteries	Déchets verts	Encombrants	
	Fonctionnelles	Charges de structure		835 839	3 853	213 486	438 734	33 225	43 295	1 568 432
		Communication		122 770	15 318	50 217	58 744	14 575	4 636	266 260
		TOTAL Fonction	nnelles	958 609	19 171	263 703	497 478	47 800	47 931	1 834 692
,,		Prévention		104 537	32	90	45 627	44 082	22	194 390
ge		Collecte et pré-	collecte	0	0	0	1 549 710	0	0	1 549 710
Charges	S	Transfert/transp	ort	1 432 152	79 335	1 095 056	1 491 948	0	0	4 098 491
\Box	ique	Trait. déchets no	on dangereux	15 695 819	0	3 307 124	3 183 244	640 986	892 345	23 719 518
	Techniques	Enlèvement et t des déchets dar		0	0	0	269 886	0	0	269 886
		Autres charges		0	0	0	182 050	0	0	182 050
		TOTAL Techniqu	ues	17 232 508	79 367	4 402 270	6 722 465	685 068	892 367	30 014 045
		TOTAL CHARGES		18 191 117	98 538	4 665 973	7 219 943	732 868	940 298	31 848 737
		Ventes de produits et d'énergie		0	0	0	0	0	0	0
		Matériaux		266 448	157 900	1 858 922	184 212	184	10 466	2 478 132
		Compost		0	0	0	0	0	0	0
	iels	Energie		2 599 723	0	129 577	122 769	1 798	102 114	2 955 980
	Industriels	TOTAL vente de production et d'énergie		2 866 171	157 900	1 988 499	306 981	1 982	112 580	5 434 113
	_	Prestations à des tiers (RAE)		1 676 685	0	0	0	0	0	1 676 685
ts		Autres produits		698 146	847	53 681	64 255	20 688	29 784	867 401
dui		TOTAL industrie	elles	5 241 002	158 747	2 042 180	371 236	22 670	142 364	7 978 199
Produits	Soutiens	Soutiens des éc	o-organismes	249 696	71 959	3 448 297	107 831	0	200 459	4 078 242
		Reprises des sul d'investissemen		1 039 708	0	77 330	69 048	657	37 304	1 224 047
	Aides	Subventions de	fonctionnement	1 576	0	0	187	489	0	2 252
	Aio	Aides à l'emplo	i	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAL aides		1 041 284	0	77 330	69 235	1 146	37 304	1 226 299
	TOTAL PRODUITS			6 531 982	230 706	5 567 807	548 302	23 816	380 127	13 282 740
Fiscal. et Financ. déchets	Financement Redevance spéciale et facturation usagers		0	0	0	127 710			127 710	
Fiscal	Contribution des collectivités		19 159 675	0	0				19 159 675	
MONTANT DES CONTRIBUTIONS		19 159 675	0	0	127 710	0	0	19 287 385		
Coût complet		18 191 117	98 538	4 665 973	7 219 943	732 868	940 298	31 848 737		
Coût technique			12 950 115	-60 209	2 623 793	6 848 707	710 198	797 934	23 870 538	
Coût pa	rtagé			12 700 419	-132 168	-824 504	6 740 876	710 198	597 475	19 792 296
Coût aidé HT				11 659 135	-132 168	-901 834	6 671 641	709 052	560 171	18 565 997

Matrice validée au mois de juin 2021 par l'ADEME et le cabinet de contrôle Inddigo.



14 rue de la Croix Gillet 77122 MONTHYON Tél. : 01 60 44 40 03 Fax : 01 60 44 40 05

contact@smitom-nord77.fr